Conseil de la Région de la Capitale Nationale de l'AFPC

États financiers
31 Décembre 2020

DRAFT....BROUILLON....DRAFT....BROUILLON

Numeris CPA
PROFESSIONAL CORPORATION

Rapport de l'auditeur indépendent
Aux membres du
Conseil de la région de la capitale nationale de l'AFPC

Opinion
Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Conseil de la région de la capitale nationale de l'AFPC, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020 et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organization au 31 décembre 2020 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.Nous estimons que les éléments probants que nousi avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point
Les états financiers de l'organisation pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers le 9 mars 2020.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

DRAFT - BROUILLON - DRAFT - BROUILLON

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenue d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Numeris CPA

Numeris CPA Professional Corporation
Comptables sous license publique
Le 16 mai 2023

BROUILLON/DRAFT/BROUILLON

Conseil de la Région de la Capitale Nationale de l'AFPC
État de la situation financière
au 31 décembre 2020

	2020	2019
	$	$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	309,421	172,899
Frais payés d'avance	10,000	10,000
	319,421	182,899
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	17,914	24,550
Produits reportés	-	21,929
	17,914	46,479
Actif net non affecté	301,507	136,420
	319,421	182,899

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

DRAFT...BROUILLON...DRAFT...BROUILLON

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil de la Région de la Capitale Nationale de l'AFPC
État des résultats et évolution de l'actif net
Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020	2019
	$	$
Produits		
Allocation du Conseil de région	131,821	98,171
Allocation pour l'action politique	33,000	33,000
Allocation congrès régional	23,100	-
Autres revenus	26,590	13,201
Financement supplémentaire du CEA	11,833	11,833
	226,344	156,205
Charges		
Conseil régional d'Ottawa - budget d'exploitation et dépenses de comité non catégorisées	18,358	5,665
Dépenses de comité non catégorisées	16,198	-
Congrès du CRCN	13,003	-
Honoraires juridiques et de vérification	9,655	9,040
Conseil/VPER	2,425	29,482
Taxi/transport	1,009	-
Réunions de la région de la capitale nationale	609	30,641
Comité d'action des membres raciaux visibles	-	4,328
Réunions du comité de direction	-	2,818
Comité Fierté	-	2,647
Cercle d'action autochtone	-	2,614
Comité d'éducation	-	2,427
Comité régional des femmes d'Ottawa	-	2,304
Comité d'action des membres ayant un handicap	-	2,184
Financement de l'action politique - projets spéciaux	-	1,856
Agente d'action politique et de communication	-	1,777
Comité des jeunes travailleurs et travailleuses	-	1,588
Comité de santé et sécurité	-	1,312
Comité régional des femmes francophones	-	1,167
Comité des communications	-	751
CRAPO	-	720
Comité d'appui à la grève	-	500
Comité des finances de la RCN	-	439
SLCD	-	431
Comité de soutien à l'action des hommes	-	171
	61,257	104,862
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	165,087	51,343
Solde au début	136,420	85,077
Solde à la fin	301,507	136,420

DRAFT…BROUILLON…DRAFT…BROUILLON

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil de la Région de la Capitale Nationale de l'AFPC
État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020	2019
	$	$
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	165,087	51,343
Variation des éléments hors caisse		
Comptes débiteurs	-	-
Frais payés d'avance	-	-
Créditeurs et charges à payer	(6,636)	1,738
Produits reportés	(21,929)	21,929
Variation nette des éléments hors caisse	136,522	75,010
Encaisse au début	172,899	97,889
Encaisse à la fin	309,421	172,899

DRAFT...BROUILLON...DRAFT...BROUILLON

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil de la région de la capitale nationale de l'AFPC
Notes complémentaires aux états financiers
31 décembre 2020

1. Raison d'être du Conseil

Le Conseil de la région de la capitale nationale de l'AFPC (le Conseil) est une entité de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC). Il a pour objectifs de mettre en place une structure de communications efficace entre tous les membres et toutes les sections locales de l'AFPC sur tout le territoire de la RCN et de prendre les mesures nécessaires pour que la structure de l'AFPC dans la RCN tienne compte de la réalité et des besoins complexes de la RCN, tout en respectant les Statuts de l'AFPC.

L'Alliance de la Fonction publique du Canada est exonérée d'impôt en vertu de l'article 149(1) l) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selons les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes:

Comptabilisation des produits

Le Conseil utilise la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les promesses d'apports ne sont pas comptabilisées.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des prévisions et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer des estimations établies. Ces estimations sont révisées périodiquement et les résultats de ces révisions sont constatés dans les états financiers de l'exercice applicable. Les principales estimations portent sur les charges à payer.

Évaluation des instruments financiers

Le Conseil évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à leur juste valeur, puis les évalue ultérieurement au coût amorti. Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent uniquement l'encaisse, tandis que les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les créditeurs, les charges à payer et les produits reportés.

Apports reçus

L'apport de bénévoles aide le Conseil à assurer ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus, ceux-ci ne figurent pas dans les états financiers.

EBAUCHE...PROJET...DRAFT...BROUILLON

3. Produits reportés

Les produits reportés correspondent au montant reçu par le Conseil au cours de l'exercice courant, mais qui concerne un exercice ultérieur. La variation du solde des produits reportés s'établit comme suit :

Allocation du Conseil, début de l'exercice	$	21,929
Montant constaté au cours de l'exercice		(21,929)
Montant perçu lié à des exercices ultérieurs		-
Solde, clôture de l'exercice	$	-

4 Fincancement supplémentaire du CEA

Le financement supplémentaire du Comité exécutif de l'Alliance a été attribué comme suit :

		2020		2019
Comité régional des femmes d'Ottawa	$	1,500	$	1,500
Comité régional des femmes francophones		1,500		1,500
Comité des jeunes travailleurs et travailleuses		1,895		1,895
Comité d'action des membres raciaux visibles		1,000		1,000
Comité d'action des membres ayant un handicap		1,000		1,000
Cercle d'action autochtone		1,000		1,000
Comité Fierté		1,000		1,000
Conseil régional d'Ottawa		1,959		1,959
CRAPO		979		979
	$	11,833	$	11,833

5. Opérations entre apparentés

Le Conseil est lié à d'autres parties qui ont la capacité d'exercer sur lui une influence notable. Ces parties comprennent les administrateurs du Conseil et les administrateurs de l'AFPC. Au cours de l'exercice, le Conseil a reçu 155 527 $ (2018 – 187 119 $) de l'AFPC, soit environ 99 % (98 % en 2018) de tous ses revenus.

Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui est la valeur de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés et est déterminée selon les coûts engagés.

6. Montants comparatifs

Les états financiers de l'organisation pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers le 9 mars 2020.

DRAFT…BROUILLON…DRAFT…BROUILLON